

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 OCTOBRE

OUTRE-MANCHE

Nous avons publié hier les détails donnés par le *Pall Mall Gazette* sur une mystérieuse entrevue qu'aurait eue récemment le Czar avec M. de Bismarck. Mais il est un point de la politique européenne que ce récit néglige quelque peu et qui a son importance. Aujourd'hui, après les appréciations de la presse anglaise sur cette entrevue vraie ou supposée, et suivant quelques appréciations plus caractéristiques encore prêtées à M. Gladstone par plusieurs journaux de Londres, il ne pourrait sembler douteux que l'Angleterre ait pris l'engagement de protéger l'Italie contre une attaque par mer de notre part.

Interviendrait-elle de même si c'était l'Italie qui nous attaquait ? Dans ce cas, il nous serait à peu près impossible de défendre ce que nous possédons hors de la France continentale : la Corse, l'Algérie, la Tunisie, l'Indo-Chine.

En effet, nous sommes plutôt en état de lutter sur terre, contre les armées de l'Allemagne et de l'Italie, que sur mer contre les flottes de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Mais nous ne pouvons pas admettre que, dans les circonstances actuelles, l'Angleterre consente à faire partie d'une coalition qui aurait pour objet d'écraser la France. Nous ne voyons pas quel intérêt elle y aurait.

LES DIX PARTIS

Nous ne sommes pas de ceux qui prétendons que les élections n'aient abouti à aucun résultat. Nous sommes très frappés, au contraire, de constater qu'une de leurs conséquences immédiates a été de multiplier le nombre des partis qui ont la République pour étiquette commune.

On ne compte pas, en effet, aujourd'hui moins de dix groupes républicains différents.

1° Le centre gauche Léon Say qui parle d'appliquer une politique de conciliation, réprovoque tout projet de mesures contre la presse et entend se séparer nettement des radicaux.

2° Le centre gauche Ribot qui se sépare des conservateurs, vante l'alliance avec les opportunistes et admet même l'entente avec les radicaux, en vantant la sagesse de M. Barodet. Ce centre gauche-là demande des mesures de répression contre la presse.

3° Les opportunistes modérés en très petit nombre d'ailleurs qui seraient disposés à s'entendre soit avec le centre gauche Ribot, soit avec le centre gauche Léon Say.

4° Les opportunistes radicaux, nuance Reinach et Ranc, qui estiment qu'on peut s'entendre avec les radicaux et ne veulent pas qu'on fasse la moindre concession aux conservateurs.

5° Les radicaux nuance Maret qui gémissent sur les nécessités du temps présent, mais estiment qu'il est indispensable de prendre des mesures contre la liberté de la presse.

6° Les radicaux nuance Clémenceau et Pelléan qui veulent qu'on respecte la liberté de la

presse, mais demandent qu'on accentue encore la politique radicale.

7° Les possibilistes qui, tout en rechignant, accepteraient le concours des radicaux, mais n'iraient pas plus loin.

8° Les socialistes qui ne veulent pas même des radicaux.

9° et 10° Les anarchistes et les boulangistes qui ne veulent de personne.

Ces dix partis républicains passent leur temps à échanger des gourmades et à se proclamer, chacun en son particulier, les seuls vrais républicains.

On demande les résultats des derniers scrutins. En voilà un. ERNEST BAUDOIN.

RICHESSSES TONKINOISES

On continue à se battre au Tonkin ; le sang de nos soldats y coule toujours. Entre le gouverneur général civil et le gouverneur général militaire il y a désaccord grave. Chacun tire de son côté : l'un sous la direction du ministre de la marine, l'autre sous une autre direction ministérielle.

Cette mauvaise répartition des pouvoirs dans nos établissements d'Extrême-Orient sert de thème aux plaintes des feuilles gouvernementales. Elles lui attribuent les récentes expéditions militaires qui viennent d'avoir lieu, dont on a dissimulé le plus longtemps possible les résultats, et tout cela afin de faire retomber sur l'armée la déplorable gestion administrative du Tonkin.

Le moniteur de l'opportunisme garde sur l'importante opération qui vient d'avoir lieu, sans l'assentiment, assure-t-on, du gouverneur général civil, un prudent silence.

Mais en revanche, il ouvre toutes grandes ses colonnes à une correspondance d'un journal britannique, énumérant les richesses minières du Tonkin. Les charbonnages de la concession Bavier-Chauffour, qui s'étend sur quelques vingtaines de milles carrés, renferment des richesses immenses qu'envieraient les plus fortunées compagnies charbonnières de l'Europe.

Cette constatation de la fortune du cousin de M. Jules Ferry fait exulter la feuille opportuniste. Voilà de quoi consoler la France du sang répandu à flots et des ressources budgétaires si largement gaspillées.

INFORMATIONS

Monseigneur le Comte de Paris est en ce moment et pour quelques jours encore à Wood-Norton-Worcestershire.

Le prince ne pourra assister aux obsèques du feu roi de Portugal qui auront lieu aujourd'hui 26 octobre. L'unique loi d'exil, votée par les majorités républicaines, interdisant au représentant de la plus vieille famille de France de fouler, ne fût-ce qu'une heure, le sol français, Monseigneur le Comte de Paris eût été obligé de se rendre par mer à Lisbonne, et le paquebot d'Angleterre n'eût pu arriver qu'après la cérémonie.

Pour les mêmes motifs, M^{re} le duc d'Orléans n'assistera pas non plus au service funèbre du feu roi de Portugal.

Hier, la Maison de France célébrait le soixante-quinzième anniversaire de la naissance de M^{re} le duc de Nemours.

Avant-hier a eu lieu le mariage de M^{lle} Henriette Tivy, fille de feu M. Victor Tivy, ministre plénipotentiaire, et petite-fille de M. Cuvillier-Fleury, avec le comte Jean de Narbonne-Lara, lieutenant au 9^e chasseurs.

M^{re} le duc d'Aumale était témoin de M^{lle} Tivy, la fille de son ancien précepteur et secrétaire des commandements, qu'il a bien voulu conduire lui-même à l'autel.

LA TRÈVE DES CONFISEURS.

Les journaux officiels répètent sur tous les tons que les ministres n'ont qu'un désir, c'est de rentrer dans la vie privée. Plusieurs d'entre eux auraient pris cette détermination pour des raisons personnelles.

Tel serait le cas de M. Fallières, malade, dans les Pyrénées, et de M. Faye, qui voudrait retourner auprès de M^{me} Faye à qui les médecins ont interdit le séjour dans la capitale.

Quant aux autres ministres, ils déclarent à leurs amis que leur mandat est terminé, et qu'une fois les pouvoirs des nouveaux élus validés ils prendront leur retraite.

Cette résolution serait méritoire si elle paraissait sincère. Mais ces mêmes ministres disent en outre qu'ils ne peuvent songer à se retirer à la fin de l'année et ils mettent en avant la fameuse théorie de la *trêve des confiseurs*.

Nous croyons que MM. Constans, Thévenet et Rouvier ne songent qu'à conserver leur portefeuille.

Le *National* prétend être en mesure d'affirmer que la démission de M. Tirard, président du Conseil, est imminente.

LE CHAMP-DE-MARS APRÈS L'EXPOSITION

M. Alphand est en train de terminer le devis général qu'il doit soumettre au Conseil municipal pour la conservation, dans le Champ-de-Mars, des palais des Beaux-Arts, des Arts Libéraux, de la galerie des machines et du Dôme central ainsi que des jardins.

Un budget spécial sera nécessaire pour l'entretien et le personnel, sans compter des parties à reconstruire.

De plus, il faudra donner au ministère de la guerre un autre champ de manœuvres.

M. Alphand compte, pour ces dépenses, sur les recettes de l'Exposition qui donneraient, à ce qu'il croit, un excédent de huit millions.

Les édifices conservés seraient utilisés pour musées, fêtes et concours de toutes espèces.

LES EXÉCUTIONS DE M. DE FREYCINET

Les lieutenants-colonels Borie, commandant le 95^e territorial à Brive ; Dorison, commandant le 124^e territorial à Rodez ; les chefs de bataillon Champion, du 11^e territorial à Beau-

vais ; Meyer, du 75^e territorial à Rennes ; Blanc, du 40^e bataillon de zouaves territoriaux à Alger, sont placés « à la suite » dans l'armée territoriale, en raison de leur attitude politique.

Inutile de dire pourquoi le ministre de la guerre a attendu après les élections pour signer ces exécutions.

Relativement au colonel Vincent, dont la mise en disponibilité par retrait d'emploi vient de causer une si grande surprise, le *Temps*, confident du protestant Freycinet, publie cette note venimeuse :

« Quant à la mesure qui concerne spécialement le colonel Vincent, cet officier supérieur sait mieux que personne qu'elle est absolument étrangère à la politique. »

Le Président de la République a reçu hier matin le général Menabrea, ambassadeur du roi d'Italie.

TRAITEMENTS ÉPISCOPAUX SUPPRIMÉS

Nous lisons dans les *Tablettes* :

« Une note officieuse, envoyée à un certain nombre de journaux de province, et que n'ont pas reçue les journaux de Paris, annonce que le gouvernement aurait décidé la suppression du traitement de quatre évêques. »

C'est tellement exorbitant que pour y croire il faut que cette note soit confirmée.

M. Laisant est allé rendre visite à M. le général Boulanger. Il sera de retour à Paris vers la fin de la semaine, et rapportera, sans doute, les instructions de son chef. Mais celui-ci est très visiblement affecté de l'abandon dans lequel le laissent des partisans de la veille devenus les indifférents du lendemain.

LES ANARCHISTES

Le bruit court que l'auteur de l'attentat dont le prince Guillaume de Wurtemberg a failli être victime n'est pas atteint d'aliénation mentale, comme on l'avait dit, et que le nom de Klaiber, qu'il s'est donné, est un nom d'emprunt. On ajoute qu'il serait affilié à une association d'anarchistes qui aurait décidé de faire disparaître tous les princes, et que le sort lui serait échu de mettre à mort le prince Guillaume.

Le rapport officiel, relatif à l'attentat, n'a pas encore été publié.

Le comte Dillon, qui était venu de Bruxelles, par Luxembourg et Metz, à Dieuze, chez des parents, a reçu dans cette ville notification d'un ordre d'expulsion.

M. de Bismarck a voulu se montrer gracieux pour le ministère républicain.

MORT D'ÉMILE AUGIER

Émile Augier est mort hier matin, à deux heures un quart, après une agonie de vingt-quatre heures.

Il succomba, emporté par une terrible maladie, le diabète, dont il était atteint depuis plusieurs années, et qui s'était compliquée

d'un accident de voiture survenu il y a une quinzaine de jours.

L'illustre écrivain s'est éteint sans secousse. Il avait 69 ans.

CURIOSITÉS ÉLECTORALES

Le sous-préfet de Castelnaudary (Aude), un naïf ou un malin, vient d'adresser aux maires de son arrondissement cette amusante circulaire :

« Monsieur le maire,

» Je suis informé que, dans certaines communes, MM. les maires auraient fait voter les absents, les décédés et les militaires.

» Je dois vous rappeler que ces trois catégories d'inscrits ne peuvent ni ne doivent voter, si ce n'est les militaires ayant un congé de plus de trente jours.

» Pour éviter ces abus, j'aurai l'honneur de vous demander après l'élection communication des listes d'émargements.

» Le sous-préfet, COMBES. »

Cependant, c'est M. Mir, candidat républicain, qui a été élu, au second tour de scrutin, par 6,449 voix contre 6,097 obtenues par M. le marquis de Lordat, candidat conservateur.

Cela fait 352 voix de majorité.

Ces 352 voix sont-elles bien authentiques ?

En considérant la masse des tripatouillages scandaleux qui ont été déjà signalés un peu partout, il est permis d'en douter.

Mais croyez-vous que ce sont des maires conservateurs qui ont osé faire voter les morts, les absents et les militaires non en congé ?

Ne seraient-ce pas plutôt les maires républicains qui savaient d'avance que le parquet fermerait les yeux sur cette irrégularité ?

Mais alors pourquoi le sous-préfet de Castelnaudary a-t-il envoyé sa circulaire ?

Peut-être suppose-t-il qu'un maire conservateur se sera laissé entraîner par l'exemple des maires républicains, et aura usé des mêmes armes pour les combattre...

Celui-là, le parquet l'empoignerait sans miséricorde en négligeant les autres, vous en êtes certains, n'est-ce pas ?

Le sous-préfet de Castelnaudary aurait-il vraiment nourri des desseins aussi machiavéliques ?

Il doit pourtant y avoir quelque chose à attendre, car il est inadmissible qu'un sous-préfet ait conçu, pour n'en pas tirer parti, une circulaire rédigée dans des termes aussi bizarres et qui mériteraient d'être signée *Calino*.

SEUR JEANNE DE CHANTAL

Supérieure de la Providence, à Brest.

Dans le *Petit Parisien* du 20 octobre, Jean Frolo consacre un article aux femmes de Châteaudun ; il rend hommage à leur héroïsme, mais comme il est gêné pour rendre pleine justice à l'admirable dévouement de l'une d'elles, une religieuse, il donne une assez sérieuse entorse à la vérité en la présentant aux lecteurs comme une laïque. Nous laissons, d'ailleurs, la parole à notre confrère :

« Au moment où les Prussiens pénétraient dans la ville, éperdus de vengeance, pillant, tuant, massacrant, quelques-uns d'entre eux avisèrent un ouvrier, nommé Lépine. En un instant, il fut garrotté et aossé à un mur. Les fusils étaient déjà en joue.

» L'officier, qui n'était pas moins acharné que ses hommes, allait commander : « Feu ! », quand une jeune femme, M^{lle} de Chantal, se plaça entre le condamné et ses bourreaux.

» Elle se cramponna à l'officier, a écrit un témoin, et, en allemand, le supplia de surseoir à l'exécution.

» Celui-ci haussa les épaules, et, entraînant celle qui l'implorait hors de portée des armes, il voulut lever la main pour donner le signal de la décharge qui allait foudroyer Lépine ; mais M^{lle} de Chantal étreignit désespérément son bras ; puis, comme ses prières étaient vaines, elle alla résolument se placer devant le peloton d'exécution.

» Les Allemands eurent un moment d'hésitation ; elle en profita pour obtenir que Lépine

fût conduit à la mairie, où il fut statué sur son sort d'une façon moins tragique. »

C'est très beau ; mais pourquoi ne pas dire que la femme héroïque s'appelle en réalité M^{lle} Tollet, en religion sœur Jeanne de Chantal ?

Pourquoi ne pas dire que la sœur Jeanne de Chantal, actuellement supérieure de la Providence, à Brest, ne se borna pas à sauver Lépine ; mais qu'elle sauva aussi, en les dérochant à la fureur des soudards allemands, vingt et un gardes nationaux ou francs-tireurs du colonel Lipowski ?

La croix de la Légion d'honneur serait bien placée sur la poitrine de cette vaillante femme.

Allons, confrère, un peu plus de bonne foi à l'avenir. Le patriotisme et le dévouement ne sont pas des vertus exclusivement laïques.

(Océan.)

ÉTRANGER

LE VOTE SOUS ENVELOPPE EN ALLEMAGNE

Cologne, 25 octobre.

D'après la *Gazette de Cologne*, les modifications que les progressistes veulent introduire dans la loi électorale pour assurer l'indépendance du vote peuvent se résumer ainsi :

L'électeur remettra son bulletin enfermé dans une enveloppe estampillée par l'autorité, et qui sera la même pour toutes les circonscriptions électorales.

Cette enveloppe sera remise à l'électeur au moment où il pénétrera dans la section de vote, et il se rendra, pour enfermer son bulletin, dans une chambre spéciale, où il sera impossible de l'observer, car personne ne pourra se trouver dans le local en même temps que lui.

Les candidats seront autorisés à y déposer des bulletins.

Les communes supporteront les frais d'achats des enveloppes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE TIMBRE DES LETTRES DE VOITURES

La dernière loi de finances apporte une modification sensible aux titres de transports par chemin de fer. Jusqu'ici ce timbre était uniformément de 70 centimes par lettre de voiture, quelle que fût l'importance de l'expédition ; l'article 6 de la loi des finances établit la progression que voici :

Art. 7. — A partir du 1^{er} janvier 1890, le droit de timbre des récépissés ou lettres de voitures en tenant lieu, délivrés par les Compagnies de chemin de fer pour chacun des transports effectués en petite vitesse, en exécution des lois du 13 mai 1868 et du 30 mars 1872, est fixé, y compris le droit de la décharge donnée par le destinataire, aux quotités suivantes :

A 20 centimes, pour les transports dont le prix est inférieur à 2 fr. ;

A 35 centimes, pour les transports dont le prix, s'élevant à 3 fr. et au-dessus, est inférieur à 40 fr. ;

A 70 centimes, pour les transports dont le prix, s'élevant à 40 fr. et au-dessus, est inférieur à 20 fr. ;

A 1 fr. 40, pour les transports dont le prix, s'élevant à 20 fr. et au-dessus, est inférieur à 100 fr. ;

A 2 fr. 10, pour les transports dont le prix s'élève à 100 fr. et au-dessus.

Ces droits ne sont pas sujets aux décisions. Sont maintenues les lois du 13 mai 1868 et du 30 mars 1872 en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent article.

LE VIN DE 1889

La vendange de 1889 a confirmé le dicton traditionnel, d'après lequel le raisin mûrit en 90 jours à partir du jour de la floraison du lis.

Dans les contrées où le lis a fleuri le 19 juin, le raisin des vignes était mûr dès le 20 septembre.

Partout les vins de 1889 promettent d'être de bonne qualité ; mais la quantité sera inférieure à celle de l'an dernier.

LES VINS D'INDRE-ET-LOIRE

On lit dans le *Vinicole et Commercial* :

« Quelques échantillons de vins nouveaux ont déjà été présentés au commerce, mais aucune affaire sérieuse n'a été traitée. La cuvaison n'est pas encore terminée et l'on ne peut pas préjuger de la qualité que ces vins pourront avoir. La quantité sera encore moindre que l'on espérait et les prix ne pourront s'établir que dans quelques jours. Il reste une certaine quantité de vins invendus de la dernière récolte. Aussi engageons-nous les propriétaires à ne pas élever leurs prétentions au-delà de ce que vaudront réellement leurs vins cette année, car ils éloigneraient à tout jamais le haut commerce de nos contrées. »

MOYEN CONTRE L'ASPHYXIE DANS LES CUVES

Tous les ans, au moment des tirages de cuves, on voit des morts par asphyxie causées par l'acide carbonique.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* vient de raconter qu'un vigneron de Vallère a péri de cette façon.

Il est très facile d'éviter pareil accident.

On sait que le raisin en fermentation produit de l'acide carbonique, qui, étant plus lourd que l'air, reste dans la cuve.

Le danger est plus grand dans une cuve à moitié ou au quart pleine, parce que le gaz s'y est accumulé.

Le trop plein s'échappe en coulant par dessus le bord, et si la cuve est close et au-dessous du sol, elle peut s'emplit de gaz, à son tour, jusqu'au niveau de son ouverture.

On connaît la grotte du Chien, ainsi nommée parce qu'elle est remplie d'acide carbonique jusqu'à la hauteur de son entrée. Un homme peut y vivre ; un chien, respirant plus près du sol, y succombe.

Le moyen de s'assurer si une cuve contient de l'acide carbonique consiste à y descendre, jusqu'au raisin, une lumière suspendue par une corde.

Si la lumière ne s'éteint pas, il n'y a pas de danger.

Si elle s'éteint, il ne faut pas descendre avant d'avoir chassé le gaz.

Pour cela, on fait le tour de la cuve en bafouant énergiquement, pendant deux ou trois minutes, l'air de l'intérieur, avec une poche, un tablier ou une pièce de gros linge.

La lumière peut être ensuite impunément descendue et même couchée sur le marc.

Si vous avez à porter secours à un asphyxié, commencez par cette opération.

Ce moyen est infailible pour protéger la vie des sauveteurs, qui, trop souvent, périssent victimes de leur dévouement. D^s X.

ANGERS. — L'audace des voleurs est vraiment extraordinaire. En pleine ville d'Angers, sur la place du Ralliement, le 23 octobre, à 7 heures du matin environ, la voiture d'une laitière, avec le cheval bien entendu, a été volée, pendant que la femme était entrée au Grand-Hôtel pour y livrer son lait. Si courte que fût son absence, un voleur avait emmené cheval et voiture. Plainte a été portée par le propriétaire, M. Lepage, fermier à Saint-Sylvain. Ça lui servira peut-être. En attendant, voici le signalement de la bête :

Alezane, rayures blanches depuis le milieu de la tête jusqu'au nez, traîne les pieds de derrière en marchant, est sur le point de mettre bas. — La carriole est peinte en vert foncé, et contenait trois pots en fer blanc, d'une capacité de douze litres chacun, et un panier rempli de choux.

ÉCHELLE DE SAUVETAGE

Sous le titre : SIMPLE AVIS, on lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« L'émotion est vivement excitée, en ce moment, par l'incendie du *Bazar du Centre*, au Mans, incendie qui a coûté la vie à quatre personnes.

» Les reproches les plus vifs sont adressés à M. Rubillard, sénateur, maire de cette ville, à l'incurie duquel cette catastrophe horrible est, en partie, imputable.

» Se figure-t-on, en effet, une ville de l'importance du Mans, ne possédant pas d'échelle de sauvetage ?

» Si cet appareil de salut eût existé, nul doute que les infortunées victimes eussent été arrachées de la fournaise où elle ont péri.

» Il y a là de quoi faire réfléchir plus d'une municipalité.

» A Tours, notamment, nous sommes convaincus que — si cela n'est déjà fait — l'administration communale va prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour compléter le matériel d'incendie et le mettre en état de parer à toute éventualité. »

PARTHENAY. — On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

« M. Girard, maire de Parthenay, a patronné, comme maire, la candidature de M. Lebrun. Il a signé, comme maire, un grand nombre d'affiches électorales. Nous ne savons s'il a obtenu les félicitations de l'administration supérieure : à coup sûr, il n'a reçu aucun blâme.

» M. Levoir, maire de Maison-Roland (Somme), est révoqué de ses fonctions, lui, pour s'être servi de son titre de maire pour signer une affiche électorale.

» Mais M. Girard patronnait le candidat officiel et M. Levoir le candidat de l'opposition. Vous saisissez la nuance. »

LE PRIX DES POMMES A AURAY

On écrit de cette ville :

« Notre gare est encombrée ; le chef de gare a dû demander à l'administration 94 wagons pour expédier les pommes à cidre qui arrivent de tous les côtés de la commune. L'encombrement est tel que les cultivateurs sont forcés de laisser à la gare leurs charrettes chargées de pommes.

» La barrique de pommes se vend à Auray de 15 à 18 fr. Ce prix est reçu avec plaisir par tous les propriétaires et cultivateurs.

» Avis aux amateurs. »

LE CENTENAIRE DU CHRYSANTHÈME

Ce n'est pas seulement en Angleterre que l'on célébrera, cette année, le centenaire de la fleur si appréciée des jardiniers, le chrysanthème, qui fut introduit en France en 1789. Les sociétés d'horticulture de Toulouse, de Lille, d'Orléans, organisent, pour fêter ce centenaire, des fêtes le mois prochain.

MODES D'HIVER

La simplicité sera-t-elle la dominante de la mode pour cet hiver ? Tout le fait croire quant aux formes, mais rien n'est moins sûr quant au détail. En effet, les ajustements les plus simplement primitifs vont se faire avec des soies brochées, des velours lamés d'or et d'argent, des broderies de perles, de galons, qui composeront du reste des toilettes exquis, mais simples sans l'être.

La redingote reste la grande utilité ; à peine si l'on songe à lui faire subir quelques changements. Ainsi l'on y ajoute la pèlerine carrick avec ses trois ou quatre collets, ce qui donne un air étrange et permet de sortir sans avoir un vêtement, tout ayant l'air d'en avoir un.

Idée comme une autre.

On portera encore tous les vêtements parus jusqu'à ce jour, depuis l'immense manteau enveloppant la robe jusqu'à la petite jacquette de peluche ; tout cela garni, bien entendu, de belles et riches fourrures dont le règne ne cesse jamais et dont le prix monte sans cesse. C'est ce qu'on appelle la simplicité.

Les plumes joueront aussi un très grand rôle dans la garniture des manteaux de toutes sortes, surtout pour ceux qui ne seront pas brodés. L'astrakan va revenir en faveur cet

hiver; c'est un détail qui a son prix. Les derniers modèles de vêtements se distinguent par la manche, qui adopte les formes les plus diverses: manche à la juive, manche chinoise, manche moyen âge sont employées pour les nouvelles confections.

Malgré toutes les prévisions, le vert continue à régner. S'il n'est plus dans son triomphe, il affecte encore une allure convenable. On le porte, surtout en transparent, pour les soirées; ainsi, sous le tulle brodé, il a des teintes atténuées du meilleur goût. Il est fort joli aussi sous la grenadine noire, à laquelle il donne un simple reflet d'un goût très délicat. On le mélange avec la passementerie d'or, dont l'association avec le vert produit toujours le meilleur effet.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Il y a matière à philosopher à perte de vue sur les différents motifs qui font jaillir de l'imagination des œuvres dans le genre de *Un Lycée de jeunes filles*; mais, ma foi, rien qu'en songeant aux accès d'hilarité que provoque cette bouffonnerie en rire majeur, je laisse à d'autres plus graves le soin de cette manifestation de l'idée, et le nombreux public qui assistait lundi à la représentation doit être du même avis.

Les théories de M. Cavenecadas, directeur du lycée en question, sont des plus drôles, et les élèves qui les mettent en pratique doivent certainement aller loin.... Il y a entre autre une façon d'apprendre la grammaire que pas mal d'élèves adopteraient volontiers: c'est la grammaire dansée... moyen infailible de ne plus se brouiller avec les participes! Quel cancan! c'est à faire pâlir Grille-d'Egout... Il y a une quantité de moyens semblables pour apprendre toute espèce de choses dans cet établissement modeste.

La pièce de M. Bisson n'est du reste qu'une suite non interrompue de situations impossibles, d'incohérences, de mots plus ou moins heureux, et surtout de grivoiseries très osées. Le peu de musique parsemé de ci de là est gai, mais... rien de classique.

Un Lycée de jeunes filles a été fort bien joué par M. Allain, une ancienne connaissance, et par MM. Letellier, Greteaux et Roussel. M^{me} J. Mary a été charmante aussi bien en villageoise qu'en jeune élève. M^{mes} Rauiis, Béarn et Bussy ont eu aussi leur part de succès.

Mais c'est fini de rire pour l'instant: nous allons revenir au sérieux lundi prochain avec *Faust*. M. Sureau-Bellet, qui chantera Méphistophélès, est certain d'un grand succès.

NEMO.

On lit dans le *Patriote de l'Ouest*:

« CHRONIQUE THÉÂTRALE. — Le public et la critique reconnaissent unanimement que la troupe de M. Sureau renferme de très bons éléments et que ceux d'entre eux qui laissent à désirer pourraient tenir honorablement leur place sur une scène placée dans d'autres conditions.

» Telle qu'elle est, la composition de la troupe d'opéra manifeste, dans la direction, une intelligence réelle des besoins à satisfaire et un vif désir d'être agréable au public.

» Nous apprenons que, pour donner de ce sentiment une preuve nouvelle, des remaniements importants seront faits très prochainement. On parle de trois artistes qui seraient remplacés. »

Le Chauffage des Habitations

A l'approche de l'hiver, le préfet de police rappelle au public l'instruction relative au mode de chauffage des habitations que le conseil d'hygiène du département de la Seine a approuvée. Tout le monde, en province, peut en faire son profit.

1° Les combustibles destinés au chauffage et à la cuisson des aliments ne doivent être brûlés que dans les cheminées, poêles et fourneaux qui ont une communication directe avec l'air

extérieur, même lorsque le combustible ne donne pas de fumée. Le coke, la braise et les diverses sortes de charbon qui se trouvent dans ce dernier cas, sont considérés à tort, par beaucoup de personnes, comme pouvant être brûlés impunément à découvert dans une chambre abritée.

C'est là un des préjugés les plus fâcheux; ils donnent lieu, tous les jours, aux accidents les plus graves; quelquefois même, il devient cause de mort. Aussi doit-on proscrire l'usage des braseros, des poêles et des calorifères portatifs de tout genre qui n'ont pas de tuyaux d'échappement au dehors. Les gaz qui sont produits pendant la combustion par ces moyens de chauffage et qui se répandent dans l'appartement, sont beaucoup plus nuisibles que la fumée de bois.

2° On ne saurait trop s'élever contre la pratique dangereuse de fermer complètement la clef d'un poêle ou la trappe intérieure d'une cheminée qui contient encore de la braise allumée. C'est là une des causes d'asphyxie les plus communes. On conserve, il est vrai, la chaleur de la chambre; mais c'est aux dépens de la santé et quelquefois de la vie.

3° Il y a lieu de proscrire formellement l'emploi des appareils et poêles économiques à faible tirage, dits « poêles mobiles », dans les chambres à coucher et dans les pièces adjacentes.

4° L'emploi de ces appareils est dangereux dans toutes les pièces dans lesquelles des personnes se tiennent d'une façon permanente et dont la ventilation n'est pas largement assurée par des orifices constamment et directement ouverts à l'air libre.

5° Dans tous les cas, le tirage doit être convenablement garanti par des tuyaux ou cheminées présentant une section et une hauteur suffisantes, complètement étanches, ne présentant aucune fissure ou communication avec les appartements contigus et débouchant au-dessus des fenêtres voisines. Il est indispensable à cet effet, avant de faire fonctionner le poêle mobile, de vérifier l'isolement absolu des tuyaux ou cheminées qui le desservent.

6° Il ne suffit pas que les poêles portatifs soient munis d'un bout de tuyau destiné à être simplement engagé sous la cheminée de la pièce à chauffer. Il faut que cette cheminée ait un tirage convenable.

» Il importe, pour l'emploi de semblables appareils, de vérifier préalablement l'état de tirage, par exemple à l'aide de papier enflammé.

Si l'ouverture momentanée d'une communication avec l'extérieur ne lui donne pas l'activité nécessaire, on fera directement un peu de feu dans la cheminée avant d'y adapter le poêle, ou, au moins, avant d'abandonner ce poêle à lui-même. Il sera bon d'ailleurs, dans le même cas, de tenir le poêle un certain temps en grande marche (avec la plus grande ouverture du régulateur).

8° On prendra scrupuleusement ces précautions chaque fois que l'on déplacera un poêle mobile.

9° On se tiendra en garde principalement dans la cas où le poêle est en petite marche, contre les perturbations atmosphériques qui pourraient venir paralyser le tirage et même déterminer un reflux de gaz à l'intérieur de la pièce. Il est utile, à cet effet, que les cheminées ou tuyaux qui desservent le poêle soient munis d'appareils sensibles indiquant que le tirage s'effectue dans le sens normal.

10° Les orifices de chargement doivent être clos d'une façon hermétique et il est nécessaire de ventiler largement le local chaque fois qu'il vient d'être procédé à un chargement de combustible.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets aller et retour, réduits de 25 0/0, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial A n° 9, du jeudi 31 octobre inclus au sa-

medi 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Pour faciliter aux habitants de la province la visite de l'Exposition, pendant les derniers jours de sa durée, les billets aller et retour qui seront délivrés pour Paris du samedi 26 octobre inclus au samedi 2 novembre inclus, aux conditions du tarif précité, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains partant de Paris le lundi 4 novembre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 octobre 1889.

Les affaires chômes et les cours restent stationnaires. Le 3 0/0 clôture à 87.50; le 4 1/2 0/0 à 105.82.

On remarque des achats sérieux sur le Crédit Foncier à 4.311.25. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 3,071,635 fr. de nouveaux prêts dont deux millions 8,200 fr. en prêts fonciers et un million 63,455 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est à 858.75. Les actions de la Banque Nationale du Brésil se classent rapidement.

Pas de changement sur les autres valeurs de crédit. On retrouve la Société Générale à 461.25; La Banque d'Escompte à 325; le Crédit Lyonnais à 700 et la Société de Dépôts et Comptes courants à 603.75.

Les obligations première hypothèque de Linarès à Almería, mises en souscription publique par le Crédit Mobilier, sont remboursables à 500 fr. et rapportent 15 fr. d'intérêt annuel. La commission prend à sa charge les impôts dépassant 0 fr. 50 par obligation et par an; le revenu net minimum sera donc de 14.50. Au prix d'émission fixé à 290 fr., c'est du 5 0/0 net. Mais il faut tenir compte de la prime de remboursement qui élève le taux réel du placement à 5 3/8 0/0.

Le Panama fait 51.25.

L'obligation 5 0/0 des Chemins Argentins cote 425.

L'obligation des Chemins Economiques reste à 390.

INFORMATIONS FINANCIÈRES.—La Banque Froimont, rue Drouot, à Paris, 41^e année, n'accepte ni argent ni valeurs en dépôt; elle exécute seulement les ordres de ses clients; la « Revue du Marché », organe de sa maison, est envoyée gratuitement sur demande.

BAUME VICTOR !!

Contre les Douleurs (2 fr. le Flacon)

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 26 octobre

La Dame Blanche, opéra-comique en 3 actes, musique de Boieldieu.

Bonsoir voisin, opéra-comique en 1 acte, musique de Poise.

Dimanche 27 octobre

FAUST, opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de Michel Carré, musique de Gounod.

THÉÂTRE NATIONAL DU CIRQUE

Dimanche 27 octobre

La Case de l'oncle Tom, drame en 7 actes, de MM. Dumanoir et Dennery.

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

LUNDI 28 octobre 1889

FAUST

Opéra en 5 actes et 6 tableaux, de MM. Carré et J. Barbier, musique de Ch. GOUNOD.

DISTRIBUTION:

Faust MM. Samaty.
Méphistophélès Sureau-Bellet.
Valentin Audra.
Wagner Garnier.
Marguerite M^{mes} Rives-Hincelin.
Siébel Gréteaux.
Dame Marthe Rauiis.
Peuples, soldats, étudiants.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

BOURSE DE PARIS

Du 25 Octobre 1889

3 0/0.	87 45
3 0/0 amortissable.	90 60
4 1/2.	103 75

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur

19, rue du Marché-Noir

Les souscriptions à l'émission des obligations *Sud de l'Espagne* sont reçues dès à présent sans frais.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

L'utile et l'agréable...

Voilà deux avantages, sans cesse recherchés et qui ne se sont jamais trouvés si bien réunis que dans l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*. Ce merveilleux dentifrice — dont le nom fait aujourd'hui le tour du monde — outre qu'il calme en un instant la douleur de dents la plus violente... constitue encore, pour la toilette journalière de la bouche, le plus délicieux, le plus tonique et le plus parfumé des Elixirs Dentifrices, et le seul capable de préserver de toute atteinte la blancheur et la solidité des dents, la fermeté saine des gencives et la fraîcheur de l'haleine: *Utile Dulci!*

Agent Général: A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir: 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre: 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte: 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

Camembert double crème	60 cent.
Gruyère bonne qualité, le 1/2 kil.	90
— d'Emmenthal, » 1 fr.	20
Hollande croute rouge, » 1	20
Port-Salut, » 1	30

Tous ces fromages se recommandent par leur qualité extra.

BAISSE DE PRIX

Sucre: 1 fr. 10 le kilo

AMERICAN-TAMPON

Une nouvelle invention vient de paraître à Saumur.

C'est l'*American-Tampon* intarissable ne nécessitant jamais d'encre. Il remplace avantageusement les anciens tampons en boîtes de fer blanc, généralement malpropres.

Son prix modique assure une très grande économie à ceux qui se servent journellement de tampons.

Il y a cinq couleurs. — En vente à l'imprimerie P. Godet, 4, place du Marché-Noir, et chez MM. Dézé, Guillemot, Girard, Javaud et Milon, libraires à Saumur.

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, pharm., 102, r. Richelieu, PARIS, & P^h

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LA BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR

SAISON D'HIVER

Grande Mise en vente — Choix considérable de Vêtements en tous Genres
tous Prix, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS SUR MESURE

PRIX FIXE, marqué en chiffres connus

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M^{me} ELISABETH-JEANNE-LOUISE
TONNELIER, propriétaire, veuve
de M. MARIE-JULES-VICTOR DISCRY,
ladite dame demeurant à Angers,
rue des Quinconces prolongée,
agissant en qualité de tutrice
naturelle et légale de M. Marie-
Jules-André-Charles Discry, son
fils mineur, ce dernier seul héritier
de M. Discry, son père,
notaire à Vihiers, où il est décédé
le 26 janvier 1889.

Entend faire le retrait de cautionnement
déposé par M. Marie-Jules-Victor Discry,
sus-nommé, en sa qualité de notaire à la
résidence de Vihiers (Maine-et-Loire).

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890,

MAISON

AVEC COUR ET JARDIN
Située 7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PROUST, rue
de la Tonnelle. (708)

A Louer présentement

MAISON

Nouvellement restaurée
Rue Haute-Saint-Pierre, 35
Avec Cour, Remise et Écurie

EN TOTALITÉ OU EN DEUX PARTIES

S'adresser à M. BOUTIN, boucher,
ou à M. BUREAU, rue Basse-Saint-
Pierre. (841)

Ancienne Maison LAPLAGNE & LEFEBVRE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
sur Titres et toutes
autres Garanties Mobilières
et Immobilières.
Achèts de Nu-Propriétés, Usufruits et Droits
succ. assés, Opérations de Successions en liquidation
et sur Rentes Viagères, Placements de tous Capitaux.
SOCIÉTÉ FONCIÈRE de CRÉDIT et de C^o
9, rue de Beaujolais (Palais-Royal), Paris

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre
les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC
et des NERFS : Accumulation de bile et
de glaires, constipation, migraine, etc.
Les PILULES BEECHAM
purifient le sang et en régularisent le
cours : aussi sont-elles très recom-
mandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 2 fr. 50 avec instruction détaillée.
Sous réserve aux pour la France et ses Colonies :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées
2, Avenue des Champs-Élysées, 62
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.
DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

L. CAVELIER, graveur,
a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il
vient de transférer son domicile
rue du Préche, 4, et Grand'Rue, 50.

A VENDRE ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à
Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le
marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de
FRANCIOSI, président de la Société
d'Horticulture du Nord; de MM.
Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY,
CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

Spécialité de Couronnes funéraires

MÉDAILLONS, POTS ET BOUQUETS EN PERLES ET PORCELAINE

A l'occasion de la Toussaint

SOLDE GÉNÉRAL A PRIX TRÈS RÉDUITS
Ancienne Maison CUPY

COCHET, Successeur

20, Rue du Portail-Louis, 20

Maison de confiance et vendant le meilleur marché de tout Saumur.

SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.

Sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

40, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE
qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
SAUMUR

PRIX DES BOUGIES

Le Soleil	70 cent. le paquet	Perle luxe	1 fr. le paquet
La Brésilienne	80 — —	Nubienn triple pression	1 10 —
La Perle (à trous)	90 — —	L'Étoile	1 20 —

Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.

Huile de colza épurée, le 1/2 kil., 35 centimes.

Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à
des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre,
pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de
Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos
droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur